

# LIBÉRATION DES MEMBRES

**Au primaire :** La présidence ou le secrétariat peut être libéré des surveillances en rotation si les enseignants le demandent (4-1.04 d).

**Au secondaire :** Les périodes de libération font partie des 28,8 périodes de la tâche éducative.

**À la formation professionnelle et à l'éducation des adultes :** Les heures de libération font partie de la tâche éducative.

## 1. Écoles de 50 professeurs et +

	Nombre de minutes par cycle de :	<b>50 profs et +</b>	Minutes pour présidence / secrétariat (chacun)	Minutes à répartir entre les autres membres
<b>Secondaire</b>	5 jours	650 minutes	100 minutes	450 minutes
	9 jours	1170 minutes	180 minutes	810 minutes
<b>FP et EDA</b>	Équivalent 200 jours	390 heures	60 heures	270 heures

## 2. Écoles de 49 professeurs et –

	Nombre de minutes par cycle de :	<b>49 profs et -</b>	Minutes pour présidence / secrétariat (chacun)	Minutes à répartir entre les autres membres
<b>Secondaire</b>	5 jours	450 minutes	100 minutes	250 minutes
	9 jours	810 minutes	180 minutes	450 minutes
<b>FP et EDA</b>	Équivalent 200 jours	270 heures	60 heures	150 heures

Idéalement, et en toute équité, chacun des membres, autre que la présidence et le secrétariat, devrait bénéficier du même nombre de minute de libération.

**N.B.** Cette clause a été signée alors que les cycles étaient de cinq (5) jours et les périodes de cinquante (50) minutes.